

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 AOUT 1881.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui annexe à la ville de Binche le territoire de la commune de Battignies.

(Voir les n^{os} 149 et 169, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Président, BONNET, le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, BIART, TACQUENIER et COLLET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Par pétition en date du 11 février 1879, 139 chefs de famille de Battignies (commune de 767 habitants qui occupe à peine une superficie de 200 hectares) ont demandé la réunion de leur commune à la ville de Binche.

Les motifs énoncés par les pétitionnaires pour justifier leur demande n'ont été que faiblement combattus par l'Administration communale de Battignies ; elle les conteste bien à la vérité, mais cette opposition a peu d'importance en présence de l'adhésion, pour ainsi dire, unanime de la population des deux localités.

Le projet d'annexer Battignies à la ville de Binche remonte à 1846. Battignies, en effet, n'a pas les éléments nécessaires pour vivre seule ; elle est déjà sous la dépendance de la ville de Binche dont elle ne forme que le prolongement naturel, ce qui rend le service de la police et de la voirie excessivement difficile ; elle n'a ni éclairage, ni distribution d'eau ; elle n'a pas d'église et appartient pour le culte à la paroisse de Binche ; elle n'a pas même de cimetière. et les inhumations se font dans un cimetière établi sur le territoire de Binche.

L'annexion ferait disparaître tous ces inconvénients, et la population de Battignies jouirait immédiatement, sans augmentation de charges, des nombreux services publics organisés à Binche.

Toutes les autorités consultées ont émis un avis favorable, et la Chambre, dans sa séance du 2 courant, a adopté le Projet de Loi par 45 voix contre 31.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer son adoption par 5 voix et 1 abstention.

Le Rapporteur,
ARM. COLLET.

Le Président,
Baron DE SELYS LONGCHAMPS.